

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Mardi, le 6 avril 2010

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Charles Weldon, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Mme Suzanne Lessard Gilbert, directrice générale et trésorière, et Me Pierre Ménard, greffier, étaient présents à la séance.

Il y avait 47 personnes dans l'assistance.

2010-04-127

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-128

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le varia demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} mars 2010

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. GESTION FINANCIÈRE

5.1 Retiré

5.2 Examen et approbation des comptes à payer du 1^{er} mars au 31 mars 2010

5.3 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02 pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2010

5.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01 pour la période du 1^{er} mars 2010 au 31 mars 2010

6. URBANISME

6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME:

6.1.1 Rapport comparatif mensuel mois de mars 2010 - permis de construction/ rénovation/réparation/transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines

6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement

6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : 24 mars 2010

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

6.3.1 Demande de dérogation mineure no *DM2010-03* : 221-12 chemin Boulanger (marge de balcon)

6.3.2 Demande *PIIA2010-004* : 44, rue Principale Sud (ajout d'une fenêtre)

6.4 CALCUL CESSION POUR FINS DE PARC - résolution de décision: lots 892-42 et 892-43 (rapport no 2010-10 de M. Louis Montgrain, inspecteur en bâtiments)

6.5 SERVICES PROFESSIONNELS - ANALYSE DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE : examen des soumissions reçues et octroi du contrat

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 RUE ACADEMY - TRAVAUX DE CONSTRUCTION : honoraires supplémentaires, BPR Infrastructure inc. - 19 735,60 \$, taxes incluses
- 7.2 RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE : examen de la soumission reçue et adjudication du contrat le cas échéant
- 7.3 COUPE DE BORDS DE ROUTES : demande d'autorisation de lancer un appel d'offres
- 7.4 ACHAT DE BACS ROULANTS POUR ORDURES MÉNAGÈRES
- 7.5 RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE SUD : rapport du directeur des travaux publics daté le 18 mars 2010
- 7.6 ABAT-POUSSIÈRE - 2010 : demande autorisation d'en faire l'achat par l'intermédiaire de SAM (Service d'achat pour les municipalités) - examen de la proposition de SAM datée du 22 février 2010
- 7.7 CONCASSAGE DE GRAVIER : examen des soumissions reçues et adjudication du contrat, le cas échéant
- 7.8 FOURNITURE DE BÉTON DE CIMENT POUR 2010 : demande d'autorisation de lancer un appel d'offres
- 7.9 PRODUITS PÉTROLIERS : Union des municipalités du Québec-regroupement d'achat
- 7.10 ÉROSION DU TALUS - CHEMIN POISSANT

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES :

- 8.1 GÉNÉRATIONS PERRAULT COMMUNICATIONS - MARKETING INC. : facture F 783-10 - autorisation de paiement - 4 057,85 \$
- 8.2 DEMANDE DE CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 490 (ANCIEN CHEMIN PUBLIC)
- 8.3 CHANGEMENT DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE/TRÉSORIÈRE ET CRÉATION DE DEUX POSTES :
 - 8.3.1 Poste de directeur(trice) général(e) et poste de trésorière
 - 8.3.2 Poste de trésorière et confirmation que Mme Suzanne Lessard Gilbert continue à assumer cette fonction
- 8.4 MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME ET À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2006-06-356
- 8.5 EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)
- 8.6 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE À L'ADMINISTRATION - RÉCEPTION

- 8.7 COMITÉ DE NÉGOCIATIONS - CONVENTION COLLECTIVE : nommer les membres
- 8.8 EMPLOYÉ TEMPORAIRE : saison estivale
- 8.9 PISCINE MUNICIPALE - SAISON ESTIVALE 2010 : poste de coordonnatrice et autorisation de signatures (contrat)
- 8.10 23^E COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - 5 au 7 mai 2010 au Centre des Congrès de Victoriaville : inscriptions de Madame la conseillère Dominique Parent et Mme Nathalie Mireault, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire (200. \$/par personne)
- 8.11 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON :
 - 8.11.1 Démission de M. Russell Parker
 - 8.11.2 Retiré
 - 8.11.3 M. Martin Blanchette, préventionniste de l'incendie et pompier

9. AUTRES

- 9.1 LE FONDS D'EXCELLENCE MASSEY VANIER (DAVIGNON) INC. : demande de don et invitation à la cérémonie de remise de bourses le 12 juin 2010
- 9.2 OPPOSITION À LA SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES : résolution
- 9.3 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON : 1^{er} versement de la participation financière de la Ville de Sutton
- 9.4 PHOTOCOPIEUR DC 440 : transférer contrat de service et équipement à la Corporation de développement économique de Sutton

10. CORRESPONDANCE

11. VARIA

- 11.1 JOURNÉE DE L'ASSOCIATION DE LA PÊCHE 23 MAI 2010 - PARRAINÉE PAR LA VILLE DE SUTTON
- 11.2 ACHAT DE COMPOSTEURS : autorisation
- 11.3 DEMANDE DE PIIA2010-005 - LOT P-468 - PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION
- 11.4 MANDAT : COMITÉ DU NOYAU VILLAGEOIS : projet de mobilier urbain
- 11.5 POSTE DE GREFFIER(ÈRE) : appel de candidatures

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2010-04-129

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2010**

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-04-130

**EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} MARS
AU 31 MARS 2010**

Les membres du conseil examinent la liste des comptes à payer du 1^{er} mars 31 mars 2010 s'élevant à 151 240,96 \$.

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer du 1^{er} mars au 31 mars 2010 s'élevant à 151 240,96 \$.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT
LE BORDEREAU DES PAIES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS
DU RÈGLEMENT NO 02 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS AU 31
MARS 2010**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2010, s'élevant à 248 338,95 \$.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES
CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NO 01
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2010**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2010.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DU MOIS DE MARS
2010 DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS
D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de mars 2010 des permis de construction, de rénovation/réparation/transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS
GÉNÉRAUX ET DES PERMIS DE LOTISSEMENT**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, daté mars 2010, soumis par M. Yani Authier, directeur de l'aménagement.

2010-04-131

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
24 MARS 2010**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mars 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-132

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DM2010-03 : 221-12
CHEMIN BOULANGER (MARGE DE BALCON)**

- CONSIDÉRANT QU'** une demande ait été déposée pour le lot 221-12, chemin Boulanger, relativement à la marge latérale pour un bâtiment principal, ainsi que l'empiètement de la galerie dans la servitude de tolérance;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à régulariser une situation existante;
- CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal soit situé à 2,29 mètres de la limite latérale du lot;
- CONSIDÉRANT QUE** la norme prescrite lors de l'émission du permis en 1987 ait été de 4 mètres pour les bâtiments jumelés en zone résidentielle;
- CONSIDÉRANT QUE** la norme prescrite pour cette zone dans le *Règlement*

115-1 est de 3 mètres et dans le *Règlement 600-01* est de 4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la galerie empiète sur un droit de passage (lot 846-135);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire visé par la demande ait obtenu une servitude de tolérance notariée, permettant un empiètement de 0,14 mètre dans le terrain voisin, qui est un passage;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation, préparé par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre, minute 36478;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 320 du Canton de Sutton* applicable en 1987, stipule que les galeries sont autorisées en cour latérale, sans spécifier de marge de recul;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 600-01* permet un empiètement de 2 mètres pour les galeries, donnant une marge de 2 mètres et que le *Règlement 115-1* prescrit une marge de 1,5 mètre pour la galerie;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la réglementation cause un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme juge que la demande de dérogation est considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-02-18) **et d'approuver** la demande de dérogation mineure no *DM2010-03*, pour le 221-12, chemin Boulanger, relativement à la marge latérale et un empiètement de la galerie dans la servitude de tolérance, afin de rendre le tout conforme et ce, tel que montré sur le certificat de localisation préparé par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre, minute 36478.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-133

DEMANDE PIIA2010-004 : 44, RUE PRINCIPALE SUD (AJOUT D'UNE FENÊTRE

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'ajout d'une fenêtre sur la façade latérale droite, dans la section du garage attenant, après les fenêtres en baie;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre sera rectangulaire, de mêmes dimensions, de même forme et avec les mêmes détails que celle existante;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent important de garder la symétrie existante ainsi que le même cadrage que ceux existants;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la Cbp-1 (*Règlement no 405*) et H-26 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement no 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* de la Ville de Sutton;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-03-23) **et d'approuver** la demande *PIIA2010-004* pour le 44, rue Principale Sud à Sutton, afin d'ajouter une fenêtre en façade latérale droite et ce, en suggérant de respecter les dimensions, les couleurs et les détails de celle existante, afin de bien s'intégrer à l'architecture du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-134

CALCUL CESSION POUR FINS DE PARC : LOTS 892-42 ET 892-43

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de lotissement, le propriétaire des lots 892-42 et 892-43 est assujetti à la disposition relative à la cession pour fins de parc, de terrain de jeux ou d'espaces naturels *au Règlement de lotissement no 116, chapitre 2.1;*

CONSIDÉRANT QUE les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et que le Service de l'aménagement demande au Conseil de prendre position sur l'une des trois propositions éditées au *Règlement de lotissement no 116, chapitre 2.1;*

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent

Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au propriétaire des lots 892-42 et 892-43 de verser à la Municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-135

SERVICES PROFESSIONNELS - ANALYSE DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE : EXAMEN DES SOUMISSIONS RECUES ET OCTROI DU CONTRAT

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Directrice générale/trésorière

Suite à l'appel d'offres lancé pour les services professionnels pour un plan diagnostique du territoire de la Ville de Sutton, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Soumission U-2010-01 comprenant les taxes
Plania Inc.	25 961,25 \$
Les Consultants S.M. inc.	67 160,63 \$

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la préparation d'un plan diagnostique du territoire de la Ville de Sutton, à la firme Plania Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de vingt-cinq mille neuf cent soixante et un dollars et vingt-cinq cents (25 961,25 \$), taxes incluses, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-136

RUE ACADEMY - TRAVAUX DE CONSTRUCTION : HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - BPR INFRASTRUCTURE INC. - 19 735,60 \$, TAXES INCLUSES

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, dans le cadre du Règlement 182, le paiement à BPR Infrastructure inc., des honoraires supplémentaires pour la surveillance de chantier relative aux travaux de construction d'un aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Academy, au montant de dix-neuf mille sept cent trente-cinq dollars et soixante cents (19 735,60 \$), taxes incluses, le tout tel que détaillé à la lettre de M. Éric Pelletier, ingénieur et chargé de projets à BPR Infrastructure inc., datée le 1^{er} février 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-137

**RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE : EXAMEN DE LA
SOUMISSION RECUE ET ADJUDICATION DU CONTRAT LE CAS
ÉCHÉANT**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Directrice générale/trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la réparation des manchons et des goujons du bras articulé de la rétrocaveuse à Bock inc., au montant de onze mille sept cent six dollars et quatre-vingt treize cents (11 706,93 \$), taxes incluses, le tout tel que détaillé à la soumission no QDOO694 de Brock inc. datée le 5 mars 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-138

**COUPE DES BORDS DE ROUTES : DEMANDE D'AUTORISATION DE
LANCER UN APPEL D'OFFRES**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la coupe des bords de routes.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-139

ACHAT DE BACS ROULANTS POUR ORDURES MÉNAGÈRES

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le service des travaux publics à faire l'achat de 105 bacs roulants de 360 litres, pour les ordures ménagères, de la compagnie Loubac, au montant de neuf mille cent dix dollars et quatorze cents (9 110,14 \$), incluant les taxes et le transport, le tout tel que détaillé à la soumission no 25,380 de Loubac datée le 12 mars 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-140

**RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE SUD : RAPPORT DU
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DATÉE LE 18 MARS 2010**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Directrice générale/trésorière

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec entreprendra des travaux de planage et de pavage de la Route 139 Sud et ce à partir de la rue Oak jusqu'à la frontière canadienne d'Abercorn et que la piste cyclable sera normalisée à 1,75 m de largeur sur une distance de 4,5 km dans le secteur rural et qu'un total de 5,36 km sera en réfection sur le territoire de Sutton, dont 860 mètres dans le secteur urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec demande une confirmation de la Municipalité à l'effet que la Ville de Sutton fera la réfection des trottoirs à partir de la rue Oak;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la réfection de trottoirs d'une longueur totale de 948 mètres linéaires et de 359 mètres linéaires de bordures. Ladite réfection des trottoirs débutera à partir de la rue Oak jusqu'au 93, rue Principale Sud sur le côté ouest, ensuite du côté est à partir de la rue Oak jusqu'au 60, rue Principale Sud pour poursuivre avec une bordure à partir du 64, rue Principale Sud pour se terminer au 92, rue Principale Sud.

ET

D'AUTORISER une dépense de quatre-vingt mille dollars (80 000,00 \$) pour les travaux de réfection des trottoirs et d'affecter les fonds nécessaires à cette dépense du surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-141

ABAT-POUSSIÈRE - 2010 : DEMANDE AUTORISATION D'EN FAIRE L'ACHAT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SAM (SERVICE D'ACHAT POUR LES MUNICIPALITÉS - EXAMEN DE LA PROPOSITION DE SAM DATÉE DU 22 FÉVRIER 2010

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Directrice générale/trésorière

Prix soumis de Somavrac (C.C.) Inc. Chlorure de calcium Xtra85 <i>par l'intermédiaire de SAM</i>		
Quantité	Prix unitaire par sac de 20 kg - FAB destination -	Prix unitaire par tonne métrique (en ballot de 1000 kg) - FAB destination -
63 sacs par palette	11.10 \$/sac	
78 ballots		448,32 \$/tm

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à faire l'achat d'abat-poussière par l'intermédiaire de SAM (Service d'achat pour les municipalités) pour la saison 2010 **et d'adjuger** le contrat à Somavrac (C.C.) Inc. pour 63 sacs de 20 kg au prix de dix-neuf dollars et quarante-trois (19,43 \$) le sac, plus taxes, et 78 ballots de 1000 kg au prix de quatre cent quarante-huit dollars et trente-deux cents (448,32 \$) la tonne métrique, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-142

CONCASSAGE DE GRAVIER POUR L'ANNÉE 2010 : EXAMEN DES SOUMISSIONS REÇUES ET ADJUDICATION DU CONTRAT

Suite à l'appel d'offres lancé pour le concassage de gravier, pour l'année 2010, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Soumission pour 15 000 t.m. incluant les taxes
Construction DJL inc.	75 344,06 \$
B. Frégeau & Fils inc.	83 301,75 \$

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Weldon
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du directeur des travaux publics datée le 26 mars 2010, **d'adjuger** le contrat pour le concassage de 15 000 tonnes métriques d'asphalte 0-20 mm, au plus bas soumissionnaire conforme, à Construction DJL inc., au montant de soixante-quinze mille trois cent quarante-quatre dollars et six

cents (75 344,06 \$, taxes incluses, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-143

FOURNITURE DE BÉTON DE CIMENT POUR 2010 : DEMANDE D'AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la fourniture de béton de ciment pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-144

PRODUITS PÉTROLIERS : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC ET D'HUILES À CHAUFFAGE

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté, à l'Union des municipalités du Québec, une demande d'adhésion tardive pour joindre son regroupement d'achats pour l'achat regroupé de carburants en vrac et d'huiles à chauffage, et que cette demande a été acceptée par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et d'huiles à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la présente confirme l'acceptation par la Municipalité de la proposition de l'UMQ, laquelle proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*.

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité autorise le paiement de l'adhésion annuelle, comme membre, à l'Union des municipalités du Québec au montant de mille huit cent soixante et un dollars et vingt cents (1 861,20 \$), plus taxes applicables, soit les frais fixés à 0,47 \$/citoyen x 3 960 habitants.

QUE la Municipalité joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 6 avril 2010 au 31 mars 2012, pour assurer son approvisionnement en hydrocarbures nécessaires aux activités de notre Municipalité;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la

lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre Municipalité prévoit avoir besoin;

QUE l'UMQ a adjugé, au nom de la Municipalité, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-145

ÉROSION DU TALUS - CHEMIN POISSANT

Sur la proposition de M. le conseiller Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du directeur des travaux publics datée le 29 mars 2010, **d'autoriser** BPR Infrastructure inc. à signer tout document nécessaire à une demande d'autorisation à être présentée au ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de réaliser la correction du talus du chemin Poissant **et d'autoriser** le paiement d'un montant de cinq cent seize dollars (516,00 \$) au ministère des Finances pour la demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-146

GÉNÉRATIONS PERRAULT COMMUNICATIONS - MARKETING INC.
: FACTURE NO F 783-10 - AUTORISATION DE PAIEMENT -
4 057,85 \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Directrice générale/trésorière

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture no F783-10, de Générations Perrault Communications - Marketing inc., au montant de quatre mille cinquante-sept dollars et quatre-vingt-cinq cents (4 057,85 \$), et ce pour le projet Clara Hughes.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-147

DEMANDE DE CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 491 (ANCIEN CHEMIN PUBLIC)

ATTENDU QUE M. Robert Benoit et Mme Nicole Michaud désirent régulariser leurs titres et devenir propriétaires d'une partie du lot 491, soit partie de l'ancien chemin public, mesurant 1559,6 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà cédé une partie du lot 490 aussi utilisée comme ancien chemin public à M. Pierre Sauvé et Mme Marie-Thérèse Sibley, voisins de M Robert Benoit et Mme Nicole Michaud;

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE CÉDER la partie du lot 491(ancien chemin public), propriété de la Ville de Sutton, d'une superficie de 1 559,6 mètres carrés, en faveur de M. Robert Benoit et Mme Nicole Michaud, afin de leur permettre de régulariser leurs titres, *conditionnellement* à ce que les propriétaires défraient les frais notariés nécessaires à la cession de la partie du lot 491.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-148

POSTES DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE le poste de directrice générale/trésorière devient deux postes distincts, soit celui de directeur général et celui de trésorière;

POUR CE MOTIF,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'ABOLIR le poste de directrice générale et trésorière **et de créer** deux postes distincts, soit le premier de directeur général et le deuxième de trésorière.

DE CONFIRMER que Mme Suzanne Lessard Gilbert continuera à assumer les fonctions du poste de trésorière.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-149

MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME ET À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-06-356

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER l'organigramme du personnel de la Municipalité comme suit :

- Le poste « directrice générale et trésorière » dans la première boîte en titre de l'organigramme, doit être changé à « directeur général;
- Le poste « trésorière adjointe » à la première rangée de l'organigramme doit être changé à « trésorière »;
- Une autre boîte doit être insérée à l'organigramme, en-dessus du poste de trésorière pour indiquer le poste de « trésorière adjointe ».
- Une autre boîte doit être insérée à l'organigramme, en-dessus du poste de secrétaire à l'administration et au greffe pour indiquer « secrétaire à l'administration - réception ».

Adoptée à l'unanimité

2010-04-150

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Me Pierre Ménard à titre de directeur général, à compter du 7 avril 2010, aux conditions suivantes :

- Salaire annuel de quatre-vingt-deux mille dollars (82 000,00 \$), à être majoré de 1% après six (6) mois et de 1.5% après douze (12) mois;
- Vacances annuelles

2010 - 3 semaines
2011 - 3 semaines
2012 - 4 semaines
- La cotisation annuelle de Me Ménard au Barreau du Québec sera payée par la Municipalité;
 - La Municipalité versera au REER collectif une contribution de 4.5% du salaire régulier brut de Me Pierre Ménard;
 - Les conditions incluses dans le document intitulé « Conditions de travail du directeur général de la Ville de Sutton », datée le 7 avril 2010, s'appliquent audit poste.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-151

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE À L'ADMINISTRATION

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Mme Marie Amyot à titre de secrétaire à l'administration, à compter du 21 avril 2010, au taux horaire prévu à la convention collective en vigueur pour le poste de secrétaire à l'administration et aux travaux publics ou l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-152

**COMITÉ DE NÉGOCIATIONS - CONVENTION COLLECTIVE:
NOMMER LES MEMBRES**

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur le maire Pierre Pelland, Monsieur le conseiller Laval Perreault et le directeur général, Me Pierre Ménard, à siéger au Comité de négociations pour la convention collective de travail entre la Ville de Sutton et le Syndicat canadien de la fonction publique (section locale 3246) qui doit être renouvelée le 1^{er} janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-153

EMPLOYÉ TEMPORAIRE : SAISON ESTIVALE

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche d'un employé temporaire, à titre de journalier, pour l'entretien des parcs et des espaces verts, pour une période de 18 semaines, à 30 heures semaine, à compter du 4 mai au 3 septembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-154

**PISCINE MUNICIPALE - SAISON ESTIVALE 2010 - POSTE DE
COORDONNATRICE**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat avec Mme Nancy Carrière pour son embauche à titre de coordonnatrice à la piscine municipale, pour la période du 17 mai au 10 septembre 2010, au montant de cinq cent dix dollars (510,00 \$), plus taxes, par semaine, **et d'autoriser** le paiement sur réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-155

23^E COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - 5 AU 7 MAI 2010 AU CENTRE DES CONGRÈS DE VICTORIAVILLE : INSCRIPTIONS DE MME LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE PARENT ET MME NATHALIE MIREAULT, COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (200. \$/PAR PERSONNE)

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme la conseillère Dominique Parent et Mme Nathalie Mireault, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, à participer au 23^{ième} Colloque Les Arts et la Ville, à Victoriaville, du 5 mai 7 mai 2010, **et d'autoriser** le paiement des frais d'inscription au montant de quatre cents

dollars (400,00 \$), plus les taxes applicables, pour les deux personnes, ainsi que les frais d'hébergement, les frais de déplacement et les frais de repas, conformément à la politique de la Ville et sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-156

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : DÉMISSION DE M. RUSSELL PARKER

Sur la proposition de M. le conseiller Jules Piette
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Russell Parker en tant que pompier du Service de sécurité incendie Sutton à compter du 15 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-157

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUTTON : M. MARTIN BLANCHETTE, PRÉVENTIONNISTE DE L'INCENDIE ET POMPIER

ATTENDU QUE M. Martin Blanchette occupe le poste de préventionniste pour le Service de sécurité incendie Sutton mais qu'il doit remplir également les fonctions de pompier lorsque nécessaire;

ATTENDU QUE la rémunération versée à un pompier est plus élevée que le taux horaire payé à Monsieur Blanchette comme préventionniste;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE VERSER le taux horaire autorisé pour les pompiers (résolution no 2010-02-66) à Monsieur Martin Blanchette lorsqu'il est appelé à remplir les fonctions de pompier.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-158

LE FONDS D'EXCELLENCE MASSEY-VANIER (DAVIGNON) INC. ET MASSEY VANIER SCHOLARSHIP FUND : DONNS POUR LA CÉRÉMONIE DE REMISE DE BOURSES

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appelée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, à titre de dons pour la remise des bourses, le paiement d'un montant de 250,00 \$ (deux cent cinquante dollars) au Fonds d'excellence Massey Vanier (Davignon inc.) et d'un montant de 250,00 \$ à Massey Vanier Scholarship Fund.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-159

OPPOSITION À LA SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n^o 88, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires*, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9% aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale

réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentant des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec, afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Pierre Paradis, député provincial, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la

Adoptée à l'unanimité

2010-04-160

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON :
1^{ER} VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE
DE SUTTON**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Trésorière

Sur la proposition de M. Louis Dandenault
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement d'un premier versement, comme participation financière de la Ville de Sutton, pour l'année 2010, à la Corporation de développement économique de Sutton, au montant de soixante-dix-huit mille cinq cents dollars (78 500,00 \$).

Adoptée à l'unanimité

2010-04-161

**PHOTOCOPIEUR DC 440 : TRANSFÉRER LE CONTRAT DE SERVICE
ET L'ÉQUIPEMENT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE SUTTON**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE TRANSFÉRER le photocopieur DC 440 de la Municipalité à la Corporation de développement économique de Sutton ainsi que le contrat de service relatif à cet équipement.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-162

**JOURNÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DE LA PÊCHE LE 23 MAI
2010**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE PARRAINER la journée annuelle de pêche de l'Association de la Pêche qui aura lieu le 23 mai 2010 à l'étang Larivière, situé dans le Domaine Gagné à Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-163

ACHAT DE COMPOSTEURS : AUTORISATION

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de vingt-cinq (25) composteurs de la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-164

DEMANDE DE PIIA2010-005 : LOT P-468, PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE l'avant-projet prévoit l'implantation de 11 résidences unifamiliales sur un lot ayant une superficie de 45 ha;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet résidentiel intégré implique une modification de la demande relative à un usage conditionnel UC201-0001;

Le 9 avril 2010 le maire a avisé le greffier qu'il exerce son droit de véto sur la présente résolution conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

CONSIDÉRANT QU' il s'agisse d'une demande de projet majeur de type « projet intégré » devant être soumis au *Règlement portant sur les permis et certificats* no 118, article 4.2.3;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit que les résidences auront une architecture similaire et reprendront le style de la résidence prévue pour le lot P-468, au *PIIA2010-003*;

CONSIDÉRANT QUE les résidences auront une hauteur d'environ 6 mètres et que les revêtements seront de bois;

CONSIDÉRANT QUE les résidences seront toutes implantées dans la partie nord-ouest du lot, soit avant le second ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit un déboisement de 400 m.c. par résidence, plus les allées d'accès, pour un total maximal de 1000 m.c. par résidence, représentant la norme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' aucun aménagement paysager impliquant du déboisement ne soit prévu;

CONSIDÉRANT QU' aucune intervention n'est prévue dans les zones ayant une pente supérieure à 25%;

CONSIDÉRANT QU' aucun muret ni aucun aménagement ne soit prévu à cette étape;

CONSIDÉRANT QUE le style architectural proposé vise une intégration au relief naturel du site;

- CONSIDÉRANT QUE** les toitures seront plates et la hauteur prévue des résidences limitera leur impact sur les paysages;
- CONSIDÉRANT QU'** aucun éclairage des espaces communs n'est prévu ou montré à cette étape;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit une allée véhiculaire privée, ayant une emprise de 9 mètres et une longueur de 70 mètres, se terminant par un rond-point d'un rayon de 7,5 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** les résidences numérotées 5 et 6 sur le plan de projet d'habitation partageront une entrée d'accès sur une longueur de 65 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** la superficie prévue pour le déboisement est de 24 400 m.c. sur un terrain de 450 000 m.c., donc 5.4% du terrain;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur devra se conformer à la réglementation de la MRC sur les matières relatives à l'écoulement des eaux (*Règlement no 03-406*);
- CONSIDÉRANT QUE** les déblais et remblais prévus seront maintenus au minimum, afin que le chemin respecte les normes au niveau des pentes, soit un maximum de 12%;
- CONSIDÉRANT QUE** le lot soit situé dans la zone REC-5 du *Règlement de zonage no 600-01* et PAM-07 du *Règlement de zonage no 115-1*;
- CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation d'un projet intégré d'habitation implique des modifications à la demande initiale pour le chemin, soit la demande UC2010-001;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin projeté aura une longueur de 682,75 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent qu'un chemin d'une longueur variant entre 500 et 583 mètres s'intégrerait mieux à l'environnement, en s'éloignant de la bande riveraine et qu'une diminution de la longueur du chemin de cet ordre ne causerait pas de préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT le plan préparé par M. Robert Fournier, arpenteur-géomètre, daté du 18 mars 2010 et inscrit au 1607 de ses minutes;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no

10-04-27) et d'**approuver** la demande d'un projet majeur de type intégré, pour la construction de 11 résidences sur le lot P-468, ayant une superficie de 45 hectares et situé sur le chemin Old Notch et ce, tel que soumis sur le plan préparé par M. Robert Fournier, arpenteur-géomètre, daté du 18 mars 2010 et portant la minute 1607.

ET

D'APPROUVER la modification à la demande d'usage conditionnel 2010-001, pour le lot P-468, sur le chemin Old Notch, *conditionnellement* à ce que la longueur du chemin privé soit diminuée, du début du rond-point jusqu'à l'intersection du point 29, soit en prolongeant certaines allées véhiculaires aux diverses habitations et ce, afin de réduire la longueur d'environ 120 mètres et ainsi éloigner le chemin de la bande riveraine.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-165

MANDAT : COMITÉ NOYAU VILLAGEOIS - PROJET DE MOBILIER URBAIN

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le Comité du noyau villageois à poursuivre la recherche et l'analyse du projet de mobilier urbain.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-166

POSTE DE GREFFIER(ÈRE) : APPEL DE CANDIDATURES

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Charles Weldon
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le lancement d'un appel de candidatures pour le poste de greffier(ère).

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-04-167

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h40.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Pelland
Maire

Me Pierre Ménard
Directeur général et greffier